



**GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE APICOLE DE LA  
NIÈVRE**

**ASSOCIATION LOI 1<sup>ER</sup> JUILLET 1901**

**Siège social : 11 rue de la Plaine**

**58 640 VARENNES-VAUZELLES**

**Site GDSA / SANM : « <http://www.abeillenivernaise.fr> »**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Comme je vous l'ai déjà annoncé nous apportons cette année une modification à la commande de médicaments.

Cette modification porte uniquement sur l'APITRAZ, ayant comme molécule active l'amitraze, tout comme l'APIVAR.

Ce changement fait suite à la volonté de la section apicole régionale de travailler avec la même molécule et de pouvoir mieux suivre l'efficacité de la lutte contre le varroa.

Suite à des négociations avec les fournisseurs, celui qui nous fournit l'APIVAR n'accepte pas de négocier les tarifs pour la région donc le choix s'est porté sur le fournisseur de l'APITRAZ.

Pour rappel ces deux médicaments sont conçus avec la même **molécule** et ont une **efficacité identique**.

En ce qui concerne l'APISTAN la gestion ce fera au niveau de la région et sera organisée périodiquement pour éviter les accoutumances.

Il n'y a aucun changement pour les autres médicaments.

Pensez à tenir compte de l'évolution de votre cheptel car il n'y a qu'une seule commande pour l'année.

Je souhaite à toutes et à tous une belle année apicole.

Le président du GDSA  
Xavier Rouby